



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

créations d'emplois

Question écrite n° 3622

Texte de la question

M. Bernard Nayral attire l'attention de Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur la nécessité de développer les emplois verts et les métiers de l'environnement afin d'améliorer l'entretien de notre patrimoine naturel. Au moment où le Gouvernement s'engage, au travers des emplois jeunes, à développer des services destinés à la protection de l'environnement, il paraît utile, compte tenu de l'importance des besoins à satisfaire et des potentialités qui existent en terme de créations d'emplois, d'initier un mouvement en faveur du développement des emplois verts et des métiers de l'environnement. La préservation des terres et la lutte contre l'augmentation des friches, l'entretien du patrimoine forestier par un renforcement des travaux d'élagage, l'approfondissement de la connaissance du milieu naturel pourraient être encouragés par divers moyens : multiplication des programmes découvertes dans le milieu scolaire, développement des échanges entre les communes urbaines et le milieu rural, élaboration d'une fiscalité adaptée (taxes vertes), développement des formations professionnelles. En conséquence, il lui demande par quels moyens le Gouvernement envisage d'initier une réflexion en ce sens et quelles sont les mesures qui seront mises en oeuvre prochainement à cet effet.

Texte de la réponse

La question concernant le développement des emplois et métiers de l'environnement a retenu toute l'attention de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Le ministre chargé de l'environnement a déjà pris l'initiative d'actions pour développer les activités liées à l'environnement, notamment dans le domaine de la gestion de l'espace. Ainsi, le programme « emplois verts », lancé en 1994, a particulièrement contribué à créer des emplois dans ce domaine, en collaboration avec les conseils régionaux. Le programme emplois jeunes qui débute actuellement est une chance et un défi pour l'emploi mais aussi pour l'aménagement durable, le développement local et l'environnement. Conscient des atouts de son secteur, le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement est partie prenante de ce programme et a déjà signé les premières conventions avec des porteurs de projets. 50 000 jeunes en trois ans devraient pouvoir trouver un emploi dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Un dispositif d'accompagnement se met progressivement en place afin de faciliter l'accès au conseil et à l'information. Si certain nombre d'emplois peuvent être créés rapidement, leur pérennisation, dans les secteurs comme l'entretien des cours d'eau, le débroussaillage des forêts, les déchets... rend nécessaire l'évolution du cadre réglementaire et fiscal. Le Gouvernement fera des propositions en ce sens. Le programme emplois jeunes prévoit des actions de formation. Compte tenu des très nombreuses formations professionnelles à l'environnement qui sont actuellement offertes, les ajustements nécessaires pour y répondre devraient être limités. Les conditions sont donc favorables pour développer les emplois liés à l'entretien du milieu rural. Le délai de cinq ans, que s'est donné le Gouvernement, est favorable à la recherche de leur pérennisation.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Nayral](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3622

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 8 décembre 1997

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3123

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4631